

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)**OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY :**

- RESORBER LA VACANCE
- ENDIGUER L'HABITAT INDIGNE
- FACILITER LES ECONOMIES D'ENERGIE

VENTILATION ANNUELLE DES SUBVENTIONS

PERIMETRE	FINANCEUR	PUBLIC	TYPE D'INTERVENTION	MONTANT	OBJECTIFS	TOTAL
VALS DE SAINTONGE	CdC	propriétaire occupant modeste	précarité énergétique (ou habitat indigne avec prime habiter mieux)	500 €	30 (1)	15 000 €
REVITALISATION CENTRE BOURG	St-Jean	propriétaire occupant très modeste	habitat indigne	3 500 €	1	3 500 €
		propriétaire occupant modeste	habitat indigne	3 500 €	1	3 500 €
		propriétaire bailleur	habitat indigne	7 000 €	2	14 000 €
		propriétaire bailleur	économie d'énergie	3 000 €	3	9 000 €
Total financement Saint-Jean-d'Angély						30 000 €

(1) dont 10 sur Saint-Jean-d'Angély

Les aides de la Ville de Saint-Jean-d'Angély allouées aux bailleurs sont uniquement destinées au conventionnement social.